

La certification des métiers du secteur des sites et sols pollués

Dans le cadre de la Conférence environnementale, le Gouvernement s'est engagé à freiner au niveau national l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels. Cet engagement doit conduire à réorienter les nouvelles constructions notamment sur les friches industrielles.

La reconquête des friches industrielles et, plus généralement, la gestion des sites et sols pollués présentent des enjeux en termes de santé publique, de sécurité, de risques environnementaux et de développement durable.

Dans cet objectif de réaménagement des friches, chacun a un rôle à jouer : ancien exploitant de sites industriels, propriétaire de terrains, collectivité locale en charge d'urbanisme, acheteur du terrain, aménageur...

Aujourd'hui, les donneurs d'ordre, entreprises privées, collectivités locales, qui ne sont pas tous au fait des problématiques relatives aux sites et sols pollués, ont besoin d'identifier des prestataires spécialisés et reconnus qui pourront répondre à leurs attentes.

Pour améliorer de manière opérationnelle et réelle la qualité des métiers du domaine des sites et sols pollués, pour leur donner de la lisibilité, permettre une mise en concurrence objective et favoriser une homogénéité des prestations, le ministère du Développement durable a piloté l'élaboration de la norme de services NF X 31-620 et du référentiel de certification adossé à cette norme.

En accord avec l'AFNOR, le comité de normalisation était composé de représentants de l'ensemble des parties prenantes. La démarche annoncée depuis 2007 a ainsi été menée à terme en 2011, de manière transparente et concertée avec tous les acteurs du domaine.



Un état des lieux des besoins des donneurs d'ordre et des relations entre les donneurs d'ordre et les prestataires a permis de définir au travers de la norme NF X 31-620 parties 1 à 4 :

- des offres de prestations élémentaires correspondant à des compétences spécifiques à la gestion des sols pollués ;
- des offres globales de prestations couvrant tous les contextes de gestion aujourd'hui recensés et modulables pour tenir compte des spécificités du site à gérer ;
- des règles de déontologie pour maîtriser les risques de conflits d'intérêts.

Dans le cadre du référentiel de certification élaboré par le LNE, la question de la sous-traitance, par exemple, a été longuement débattue et les modalités de recours à une sous-traitance certifiée ou non sont désormais fixées.

Une réflexion de fond sur la formation, la qualification, l'expérience professionnelle, la connaissance, le savoir-faire des personnels d'un prestataire certifié a également été menée. Des exigences sont désormais requises compte tenu des fonctions des personnels et des domaines concernés.

La remise des premières certifications LNE service dans le domaine des sites et sols pollués est intervenue au cours du salon Pollutec de 2011. La remise des nouvelles certifications interviendra le mercredi 28 décembre 2012 au cours du salon Pollutec.

